

*Recours au Règlement—M. Hnatyshyn*

que vous avez utilisée. Il craint qu'une pratique se développe à la Chambre où dans l'exercice de votre discrétion vous allez limiter le nombre d'interventions sur certaines questions. Mais c'est justement là non seulement l'esprit, mais la lettre du Règlement, madame le Président, savoir qu'il est de votre devoir, lorsque vous avez la conviction qu'il n'y a pas matière à privilège, d'interrompre les interventions pour permettre au Parlement de fonctionner et pour y maintenir l'ordre.

Alors, ce qu'il est en train de prêcher aujourd'hui, d'une façon qui s'éloigne beaucoup de la franchise, c'est tout simplement le désordre à la Chambre. Il m'apparaît, madame le Président, dans son intervention, se faire l'avocat du désordre et cela est inacceptable. Je tiens à vous dire, madame le Président, que de ce côté-ci de la Chambre, pour autant que nous sommes concernés, nous sommes désireux de procéder aux travaux de la Chambre, de faire évoluer le Parlement, et il est honteux que le chef de l'opposition se fasse le chef de file de cette équipe de démolition du Parlement canadien qui est à l'œuvre depuis cinq jours.

[Traduction]

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Ce que fait le leader du gouvernement, et ce, avec une ardeur qui montre bien qu'il se trouve dans une situation impossible depuis un petit moment, revient pour ainsi dire à défendre une illégalité que le premier ministre (M. Trudeau) a reconnue lui-même aujourd'hui en faisant l'offre qu'il a faite. Malheureusement pour le leader du gouvernement à la Chambre, il emploie un langage et il tient des propos à l'égard du très honorable chef de l'opposition (M. Clark) dont Votre Honneur a admis qu'ils n'étaient pas conformes à la tradition des débats de la Chambre. En se reprenant, il a employé d'autres termes qui ne sont pas non plus de mise dans les débats de la Chambre.

En réalité, ce que le leader de l'opposition essayait de faire—et je présume que si ses déclarations avaient été hors de propos, Votre Honneur n'aurait pas manqué de le rappeler à l'ordre—c'était de signaler à l'intention de la présidence une question qui le préoccupe en sa qualité de chef de parti à la Chambre des communes. Je remercie Votre Honneur de l'avoir écouté, lui qui est un des dirigeants de la Chambre, et d'avoir admis qu'en intervenant il voulait réellement essayer d'aider la présidence.

Comme Votre Honneur l'a fait remarquer publiquement, nous avons toujours eu pour objectif de faire ce qui pouvait aider la présidence.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Je dois reconnaître qu'il m'importe peu d'aider le gouvernement mais que, en revanche, je souhaite aider la présidence. Tous mes collègues sont comme moi.

**L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln):** Madame le Président, je demande la parole au sujet de ce même rappel au Règlement. Je n'ai pas la prétention d'être un expert en procédure et je dois dire que je n'en ai pas entendu beaucoup au cours des dernières semaines; cela me fascine toutefois, peut-être parce que je ne suis pas un homme de robe.

Je suis très impressionné par les normes que Votre Honneur s'est fixées depuis huit à dix jours. Je crois que le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a parlé rapidement

de l'excellence avec laquelle vous vous acquittiez de votre tâche.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mackasey:** A mon arrivée à la Chambre des communes—et ce que je vais vous dire est des plus pertinent—je suis resté confondu devant le nombre des ouvrages de référence spécialisés en la matière: le Bourinot, le May, le Beauchesne; et je pourrais vous en citer bien d'autres. C'est le ministre des Transports de l'époque, M. Pickersgill, qui affirmait que le bon sens était la meilleure règle à suivre en matière de procédure parlementaire.

Je me suis décidé à soulever moi aussi la même objection quand j'ai vu le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) refuser de se rasseoir quand vous le lui avez demandé. La chose aurait été déjà impardonnable s'il s'était agi d'un député comme moi-même ou comme mon bon ami de l'Est, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan); mais le député d'Edmonton-Ouest est un ancien Orateur de la Chambre des communes et plus que quiconque d'entre nous, il devrait savoir que, quand la présidence lui demande de se rasseoir, il doit s'exécuter et donner l'exemple à tous les députés. J'en demeure stupéfait. A mon arrivée ici en 1962, le député d'Edmonton-Ouest était l'Orateur de la Chambre des communes, et il devrait donner l'exemple pour ce débat.

A quoi au juste avons-nous eu droit pendant les huit ou dix derniers jours? Maintes questions de privilège ont été soulevées. Je ne suis pas particulièrement consterné par ce qui se passe à la Chambre ces jours-ci. Le Règlement existe pour qu'on s'en serve. Il permet aux députés de participer également au débat. Je suis quelque peu préoccupé, cependant—mais ce n'est pas de cela que je veux parler en ce moment—par le recours abusif à ce même Règlement.

Je n'apprécie pas particulièrement que les députés se lèvent pour vous dire, Votre Honneur, que vous avez consacré assez ou pas assez de temps à décider si, à première vue, il y a lieu ou non de soulever la question de privilège. Il est sans aucun doute prévu dans le Règlement que Votre Honneur, et vous-même seulement, pouvez décider si vous voulez entendre ou non d'autres arguments, si les interventions des députés sont répétitives, ou encore, étant donné que vous entendez jour après jour des questions de privilège, ou des pseudo-questions de privilège, si vous pouvez conclure rapidement à la non-validité de certaines de ces questions de privilège.

Pour que la Chambre puisse jouer son rôle, nous devons reconnaître que Votre Honneur et elle seule peut rendre de telles décisions. Par inadvertance peut-être, car personne n'est sans péché, nous rabaissons...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mackasey:** La chose peut paraître drôle à quelques députés de l'opposition, qui ne sont pas ici depuis bien longtemps et qui ne resteront pas longtemps ici sans doute, de parler de la dignité de la Chambre de communes, sur laquelle je n'ai d'ailleurs aucun monopole. Je sais que certains de nos vis-à-vis se préoccupent autant que moi de la chose, mais je sais aussi que la Chambre ne peut jouer son rôle si, par négligence ou de propos délibéré, ce qui est pire, nous rabaissons aux yeux des gens la dignité et l'apparente impartialité qui sont l'apanage de l'Orateur. C'est la fonction la plus importante de la Chambre des communes.